YERRES

Services Techniques
N° Tél : 01.69.49.77.00
N/Réf : NDA/FV

REÇU
- 3 NOV. 1999
SOUS-PRÉFECTURE
DE L'ARRONDISSEMENT D'ÉVRY

DECISION N° 99 - 260

OBJET :	Contrat de fournitures courantes et services relatif à la fourniture de gaz concernant le chauffage du C.E.C. sis rue Marc Sangnier à Yerres, conclu avec GAZ DE FRANCE

Le Député-Maire de la Commune de YERRES,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2122-22,

VU la délibération du Conseil Municipal de la Commune de YERRES en date du 29/06/1995, portant délégation au Maire pour traiter certaines affaires de gestion courante visées à l'article L 122-20 du Code des Communes,

CONSIDERANT la nécessité de conclure un contrat de fournitures courantes et services relatif à la fourniture de gaz concernant le chauffage du C.E.C. à Yerres,

CONSIDERANT que la proposition de la société GAZ DE FRANCE correspond aux intérêts de la Commune,

- DECIDE -

De signer un contrat avec la société GAZ DE FRANCE, 1 rue Hélène Boucher, Parc Orlytech, 91 781 WISSOUS Cedex,

DIT que le contrat n° 13220 relatif à la fourniture de gaz est conclu au tarif "binome 2 saisons",

DIT que les crédits nécessaires sont prévus au budget de la commune, exercice 1999, fonction 0, sous-fonction 020, article 60613.

Fait à YERRES, le 19 octobre 1999

MAIRIE D'YERRES 91 (Essonne)

Le Député-Maire,
Nicolas DUPONT-AIGNAN

HÔTEL DE VILLE
60 RUE CHARLES DE GAULLE - 91335 YERRES CÉDEX - TÉL. : 01 69 49 76 00 - FAX : 01 69 48 63 98
TOUTE CORRESPONDANCE DOIT ÊTRE ADRESSÉE À MONSIEUR LE DÉPUTÉ-MAIRE